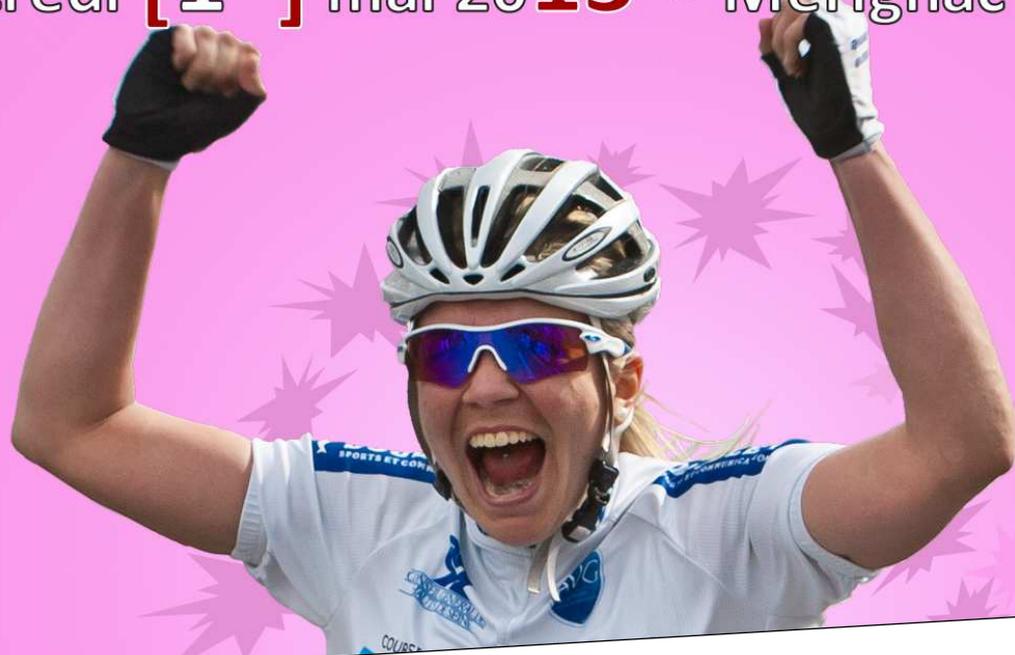


La Mérignacaise

Mercredi [1^{er}] mai 2013 - Mérignac (33)



Dossier course

Manche de la
Coupe de France Dames
des clubs de DN

Manche de la
Coupe de France
Cadettes



www.lamerignacaise.com



© Dennis Sackett



Garage BRONCHAL
Bordeaux
05 56 51 56 55



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr



Sommaire

Présentation	3
Le circuit	4
Plan et coordonnées	5
Horaires	6
Liste des officiels.....	7
Règlement de la Mérignacaise Cadettes	8
Règlement de la Mérignacaise Juniors/Seniors	9
Règlement de la Coupe de France Cadettes	10
Règlement de la Coupe de France des Clubs de DN.....	12
Prix Cadettes et Prix Juniors/Seniors	13
Hébergement / Restauration	14
Contacts.....	15

Présentation



RÉGION
AQUITAINE



La Mérignacaise a été créée en 2008 à l'initiative des dirigeants du SA Mérignac Cyclisme et notamment d'Hervé Lejeune et de son Président, Jean-Louis Dublé. Nous avons constaté à l'époque le manque de compétitions réservées aux Dames dans notre région. Soit celles-ci devaient concourir avec les hommes, soit elles devaient effectuer de longs trajets pour participer à des compétitions qui leur étaient consacrées. Les premières années, avec la course d'Agen et la Gi-Ronde Féminine (organisée par le Comité Départemental de la Gironde), nous avons instauré le Challenge Aliénor, dont La Mérignacaise constituait la finale. Depuis, ces deux autres courses ont disparu, d'autres ont vu le jour. Notre organisation, elle, a pu franchir les écueils et gagner en maturité.

Avec les victoires d'Aurore Verhoeven en 2008, de Sinead Miller (USA) en 2009, de Leire Olaberria (Espagne) en 2010, de Ludivine Loze devant Davina Summers (Australie) en 2011 puis de Kelly Gambier, l'an dernier, La Mérignacaise a fait sa place au sein du paysage cycliste féminin français. En 2012, pour sa cinquième édition, elle est devenue manche de la Coupe de France des clubs de Division Nationale. C'était la première fois que la deuxième ville de Gironde accueillait une manche de Coupe de France. Forts de cette réussite, les dirigeants du SA Mérignac Cyclisme et les élus mérignacais relèvent un nouveau challenge. Pour fêter ses cinq années d'existence, La Mérignacaise devient manche de la Coupe de France Cadettes en 2013 et soutiendra à cette occasion le Comité Féminin Gironde pour la prévention et dépistage des cancers en lui reversant cinq euros par engagement.

Le précieux concours de la Ville de Mérignac, grâce à laquelle nous avons pu disposer d'un circuit fermé et donc d'une sécurité maximale pour une compétition disputée en milieu urbain, les soutiens du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine, l'apport financier de notre mécène et le savoir-faire des dirigeants du SA Mérignac ont permis à La Mérignacaise de durer et de franchir les étapes. Nous espérons que vous passerez une excellente journée à Mérignac. Puissent toutes les concurrentes s'exprimer à loisir sur notre circuit.

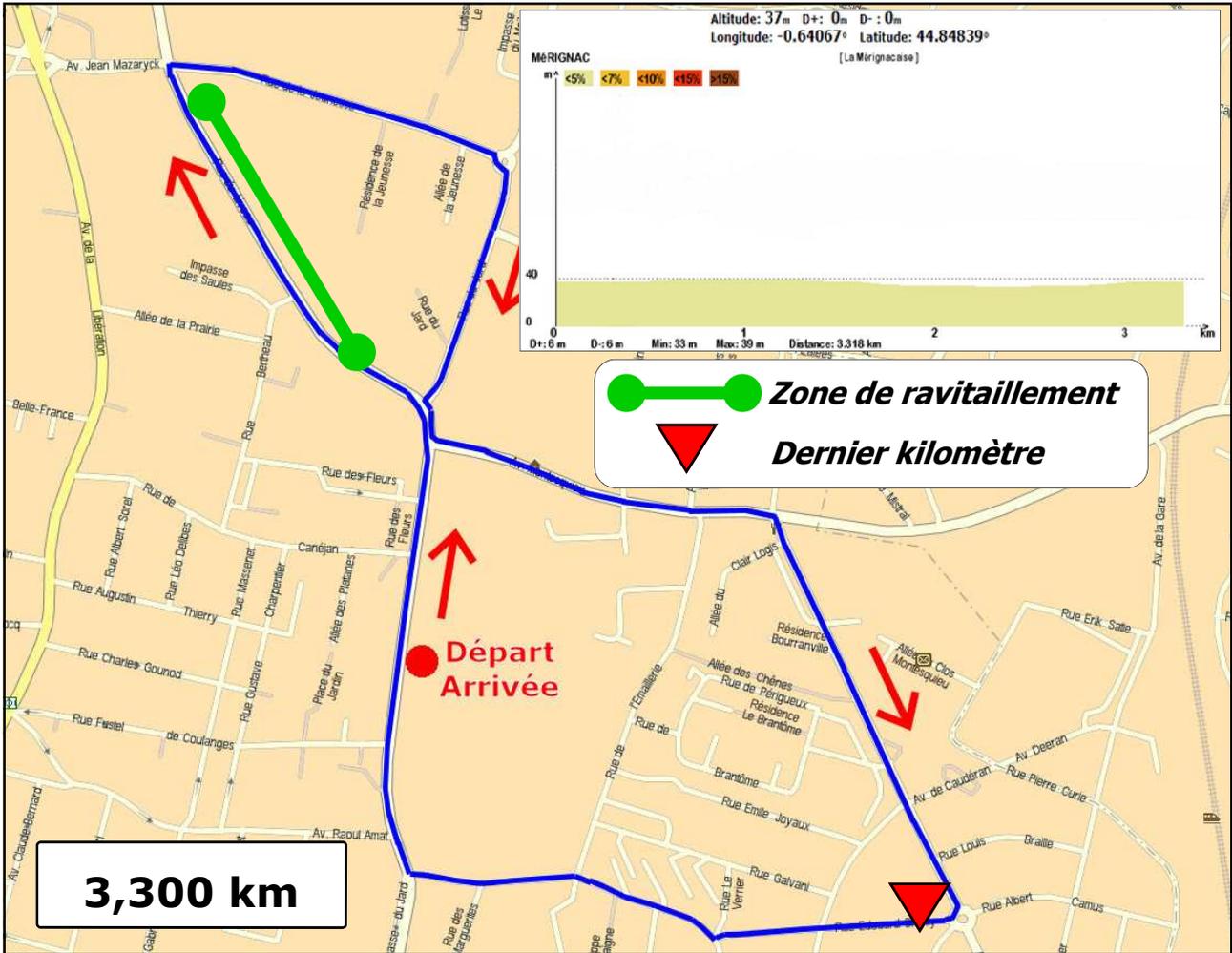
Vous trouverez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée et de votre déplacement dans les pages suivantes. Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



*Les dirigeants du
SAM Cyclisme*



Le circuit



Descriptif

Le circuit de La Mérignacaise développe 3,3 km. Il est entièrement en zone urbaine et sans difficulté topographique. Il est en forme de "8", sans que les concurrentes ne se coupent la route.

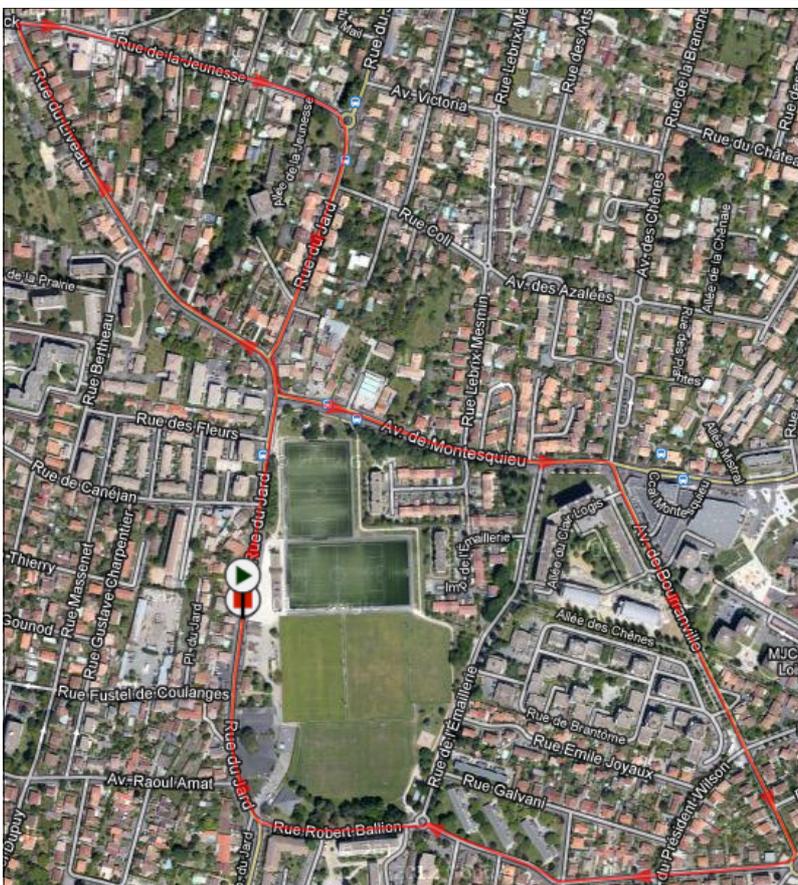
Sa principale difficulté vient de ses nombreuses relances qui ne sont pas, cependant, dangereuses. Il présente un très léger faux-plat en revenant vers la ligne d'arrivée.

Le circuit sera totalement fermé à la circulation et le stationnement sera interdit sur la voie publique.

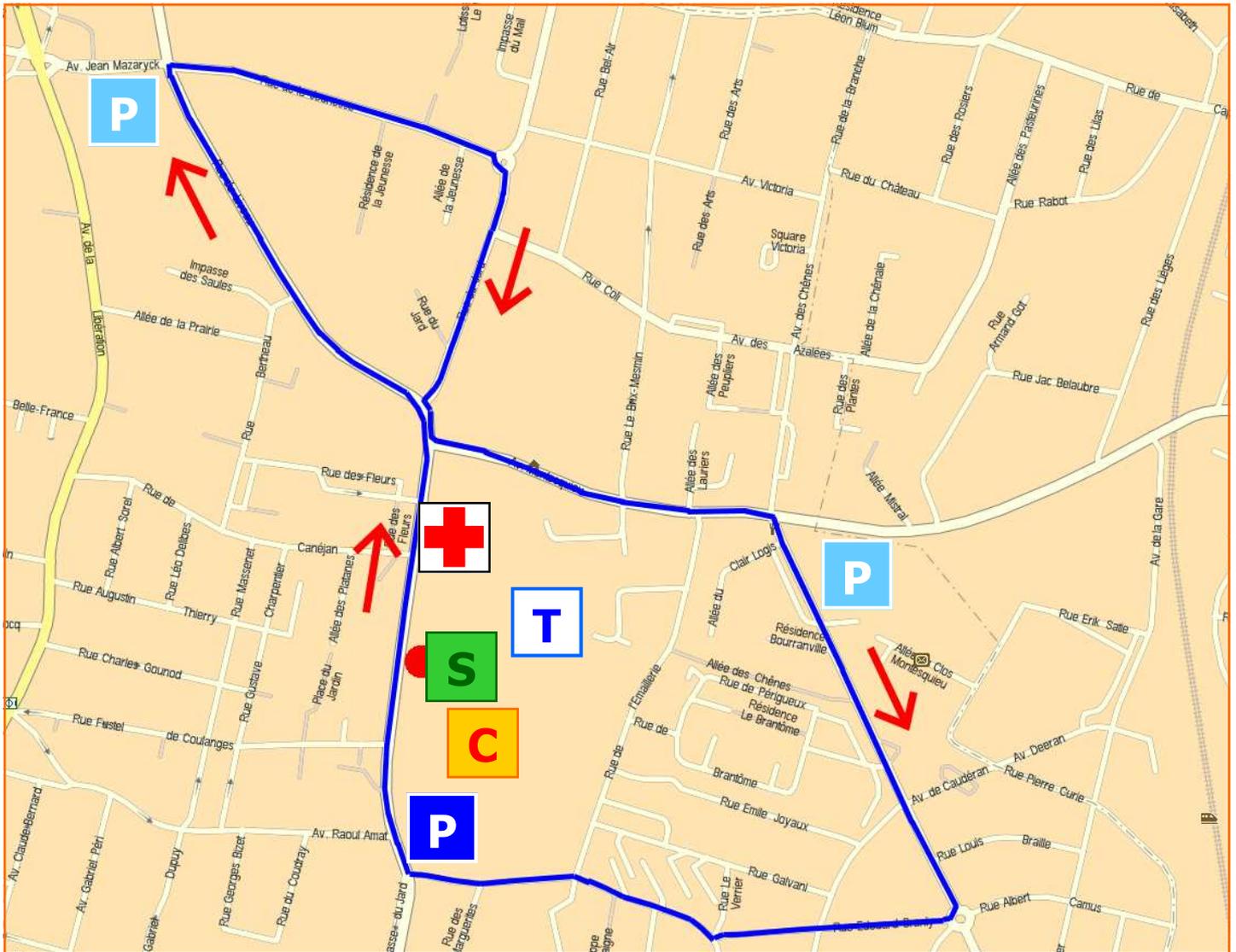
Distances

Cadettes : 50 km (15 tours)

Juniors/Seniors : 90 km (27 tours)



Plan et coordonnées



LEGENDES



Poste de secours



Parking coureurs



Parking public



Secrétariat et dossards



Contrôle antidopage



Toilettes + douches

**Coordonnées GPS
de la ligne d'arrivée :**

44°50'40,71" N
0°38'21,85" O

Horaires

Mardi 30 avril

18h00-20h00 : Ouverture du secrétariat et de la permanence dossards

Mercredi 1er mai

9h00 : Ouverture du secrétariat et de la permanence dossards

11h00 : Réunion des directeurs sportifs Cadettes

11h30 : Réunion des directeurs sportifs Juniors/Seniors

11h30 : Présentation des concurrentes Cadettes et signatures

12h00 : Contrôle des braquets Cadettes

12h30 : Départ de "La Mérignacaise" Cadettes

14h00 : Arrivée de "La Mérignacaise" Cadettes

14h00 : Présentation des concurrentes Juniors/Seniors et signatures

14h30 : Cérémonie protocolaire Cadettes

15h00 : Départ de "La Mérignacaise" Juniors/Seniors

17h30 : Arrivée de "La Mérignacaise" Juniors/Seniors

18h00 : Cérémonie protocolaire Juniors/Seniors

Listes des officiels

- Directeur de l'organisation :** M Jean-Louis Dublé
Tél : 06 82 34 02 46
- Secrétariat / engagements :** M Benoît Domecq
Tél : 06 81 24 48 45
- Protocole :** Mme Françoise Dublé / Mme Josette Bernède / Mme Annie Graciannette
Tél : 06 28 07 10 39 Tél : 06 86 79 07 15 Tél : 06 82 10 84 67
- Sécurité course :** M Laurent Dublé / M Pascal Graciannette
Tél : 06 81 83 04 00 Tél : 06 78 12 57 94
- Poste de secours :** Protection Civile de Mérignac
Tél : 06 84 63 97 24
- Kinésithérapeute :** M Raymond Dubourg
Tél : 06 82 04 29 46
- Relation presse et invités :** M Hervé Lejeune
Tél : 06 79 47 00 77
- Présidente du jury :** Mme Séverine Jamain
Tél : 06 27 39 02 00
- Animateur :** M Joël Bruneau
Tél : 06 14 73 70 90
- Prix DN :** Mme Françoise Dublé
Tél : 06 28 07 10 39
- Prix Cadettes :** Mme Françoise Dublé
Tél : 06 28 07 10 39
- Logistique / Intendance :** Mme Françoise Dublé / Mme Josette Bernède / Mme Annie Graciannette
Tél : 06 28 07 10 39 Tél : 06 86 79 07 15 Tél : 06 82 10 84 67
- Hébergement des équipes :** M Hervé Lejeune
Tél : 06 79 47 00 77

Règlement de la Mérignacaise Cadettes

Article 1. Organisation

L'épreuve La Mérignacaise est organisée par le SAM Cyclisme (siège social : 55 avenue de Lattre de Tassigny, 33 700 Mérignac), sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 1^{er} Mai 2013.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux Dames Minimales et Cadettes. Elle est inscrite au calendrier national FFC.

Article 3. Participation

Conformément au règlement FFC l'épreuve est ouverte aux équipes régionales, départementales et de clubs (équipe de 4 à 8 concurrentes maximum). L'épreuve est également ouverte à titre individuel.

Article 4. Engagements

Les engagements doivent être adressés avant le 24 avril 2013 au secrétariat de l'organisation

Benoit DOMEQ, 16 Impasse de Suzon, 33 400 Talence, Tel : 06 81 24 48 45

email : benoitdomecq@yahoo.fr

Par le bulletin d'engagement de l'organisation sur demande à l'organisateur, accompagné de **5,00€** par engagement (8,50€ engagement sur place).

Pour des raisons de sécurité l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrentes, priorité étant accordée aux premières engagées, par ordre de réception des bulletins.

L'organisateur est en droit de refuser tout engagement d'équipe parvenu trop tardivement.

Article 5. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 30 avril 2013 de 18h00 à 20h00 et le 1^{er} Mai 2013 à partir de 9h00 au Stade du Jard.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes ou les coureurs se fait à la permanence de 9h00 à 11h00 le 1^{er} Mai 2013. Possibilité de retirer les dossards le 30 avril à la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h00 et aura lieu au Foyer du Stade du Jard.

Article 6. Assistance technique

Le service d'assistance technique est assuré par l'organisateur.

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules neutres et d'une moto dépannage.

Les équipes seront sollicitées pour fournir des roues de dépannage.

Article 7. Modalités de ravitaillement

L'organisateur a prévu une zone de ravitaillement fixe après la ligne d'arrivée Rue du Liveau.

Article 8. Sécurité

Le circuit est protégé aux carrefours par des signaleurs dont la liste est déposée à la Préfecture de Bordeaux.

L'organisateur a prévu une escorte de motos pour assurer la sécurité des concurrentes.

Article 9. Assistance médicale

Elle est assurée par la Protection Civile de Mérignac (un poste fixe à proximité de la ligne d'arrivée et un véhicule d'intervention) avec l'assistance d'un kinésithérapeute et de deux secouristes diplômées bénévoles de la section.

Article 10. Incidents de course

Dans le cas de litiges, seuls les organisateurs et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve.

Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des commissaires.

Le fait d'être engagée implique que chaque concurrente et son directeur sportif ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve

Le contrôle antidopage, s'il est prévu, a lieu au Stade du Jard dans une salle prévue à cette effet.

Article 12. Présentation des équipes

Les équipes seront présentées sur le Podium officiel à partir de 11h30. Les concurrentes devront se présenter en tenue et groupées

Article 13. Protocole

Celui-ci est obligatoire. A l'arrivée, les concurrentes devront se présenter en tenue le plus rapidement possible sur le Podium.

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la concurrente vainqueur, la première cadette 1^{ère} année, la première minimale 1^{ère} année et la première minimale 2^{ème} année.

La leader de la Coupe de France Cadettes sera récompensée sur le podium.

Autres récompenses : la 2^{ème} et la 3^{ème} de la course et la meilleur sprinteur.

D'autres concurrentes, sur décision de l'organisateur peuvent être amenées à être appelées sur le podium.

Règlement de la Mérignacaise Juniors/Seniors

Article 1. Organisation

L'épreuve La Mérignacaise est organisée par le SAM Cyclisme (siège social : 55 avenue de Lattre de Tassigny, 33 700 Mérignac), sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 1^{er} Mai 2013.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux Dames Juniors 1^{ère} et 2^{ème} année, régionales, nationales, espoirs et élites. Elle est inscrite au calendrier national FFC.

Article 3. Participation

Conformément au règlement FFC l'épreuve est ouverte aux équipes de Club de Division Nationale (équipe de 4 à 8 concurrentes maximum) interrégionales ou régionales. L'épreuve est également ouverte à titre individuel.

Article 4. Engagements

Les engagements doivent être adressés avant le 24 avril 2013 au secrétariat de l'organisation

Benoit DOMEQ, 16 Impasse de Suzon, 33 400 Talence, Tel : 06 81 24 48 45

email : benoitdomecq@yahoo.fr

Par le bulletin d'engagement de l'organisation sur demande à l'organisateur, accompagné de **7,00€** par engagement (**10,00€** engagement sur place).

Pour des raisons de sécurité l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrentes, priorité étant accordée aux premières engagées, par ordre de réception des bulletins.

L'organisateur est en droit de refuser tout engagement d'équipe parvenu trop tardivement.

Article 5. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 30 avril 2013 de 18h00 à 20h00 et le 1^{er} Mai 2013 à partir de 9h00 au Stade du Jard.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes ou les coureurs se fait à la permanence de 9h00 à 13h00 le 1^{er} Mai 2013. Possibilité de retirer les dossards le 30 avril à la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h30 et aura lieu au Foyer du Stade du Jard.

Article 6. Assistance technique

Le service d'assistance technique est assuré par l'organisateur.

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules neutres et d'une moto dépannage.

Les équipes seront sollicitées pour fournir des roues de dépannage.

Article 7. Modalités de ravitaillement

L'organisateur a prévu une zone de ravitaillement fixe après la ligne d'arrivée Rue du Liveau.

Article 8. Sécurité

Le circuit est protégé aux carrefours par des signaleurs dont la liste est déposée à la Préfecture de Bordeaux.

L'organisateur a prévu une escorte de motos pour assurer la sécurité des concurrentes.

Article 9. Assistance médicale

Elle est assurée par la Protection Civile de Mérignac (un poste fixe à proximité de la ligne d'arrivée et un véhicule d'intervention) avec l'assistance d'un kinésithérapeute et de deux secouristes diplômées bénévoles de la section.

Article 10. Incidents de course

Dans le cas de litiges, seuls les organisateurs et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve.

Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des commissaires.

Le fait d'être engagée implique que chaque concurrente et son directeur sportif ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 11. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve

Le contrôle antidopage, s'il est prévu, a lieu au Stade du Jard dans une salle prévue à cette effet.

Article 12. Présentation des équipes

Les équipes seront présentées sur le Podium officiel quelques minutes avant le départ. Les concurrentes devront se présenter en tenue.

Article 13. Protocole

Celui-ci est obligatoire. A l'arrivée, les concurrentes devront se présenter en tenue le plus rapidement possible sur le Podium.

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la concurrente vainqueur, la première espoir (19/22ans), la première junior (17/18 ans) et la première équipe.

L'équipe leader de la Coupe de France des clubs de DN à l'issue de la course sera récompensée sur le podium.

Autres récompenses : la 2^{ème} et la 3^{ème} de la course et le meilleur sprinteur.

D'autres concurrentes, sur décision de l'organisateur peuvent être amenées à être appelées sur le podium.

Les maillots des différents classements de la Coupe de France Dames devront être portés sur la course.

Règlement de la Coupe de France Cadettes

ARTICLE 1. Le but

La Coupe de France Dames Cadettes, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin chez les jeunes sur route. Ce challenge porte sur une sélection d'épreuves françaises d'une journée inscrites au calendrier FFC.

ARTICLE 2. La participation

Toutes les épreuves se disputent par équipes ou à titre individuel.

Nature des équipes admises :

- I. Equipes régionales
- II. Equipes départementales
- III. Equipes de club

Compositions des équipes :

Chaque équipe devra être composée au minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 8.

Au-delà de 8 compétitrices, les engagements devront être faits à titre individuel.

ARTICLE 3. Le classement

Le classement de chaque épreuve sera établi par l'attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après :

Points pour chaque manche à l'exception de la dernière : 45 – 41 – 39 – 37 – 35 – 33 – 31 – 29 – 27 – 25 – 23 – 21 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 30 premières classées.

Points pour la dernière épreuve : 55 – 51 – 48 – 46 – 44 – 42 – 40 – 38 – 36 – 34 – 32 – 30 – 28 – 27 – 26 – 25 – 24 – 23 – 22 – 21 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 40 premières classées.

Le classement final sera établi sur les 3 manches.

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires). En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.

La catégorie minimale a le droit de participer cependant un seul classement « scratch » sera établi.

- Seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC seront prises en considération pour le classement de la Coupe de France.

ARTICLE 4. Qualifiées d'office

Les 20 premières du classement final de la Coupe de France « cadettes » seront qualifiées d'office pour le championnat de France de l'Avenir.

ARTICLE 5. Sélection des épreuves

La liste des épreuves retenues est la suivante :

01/05/2013 La Mérignacaise	(AQU)
12/05/2013 Grand Prix Fémin'Ain d'Izernore	(RHA)
30/06/2013 Classic Féminine Vienne Poitou-Charentes	(PCH)

ARTICLE 6. Mesure disciplinaire

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour infraction au règlement se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

ARTICLE 7. Le dépannage

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur, auxquels pourront s'ajouter les véhicules des équipes complètes (4 minimum), à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du représentant de la DTN et du président de jury.

Dans ce dernier cas, l'ordre des voitures pour le dépannage fera l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

Pour la première épreuve :

Tirage au sort entre les équipes complètes et représentées à la réunion.

Pour les épreuves suivantes :

Les équipes des compétitrices participant, dans l'ordre du classement individuel provisoire de la Coupe de France cadettes.

1er tirage au sort : les équipes non classées et présentes à la réunion.

2ème tirage au sort : les équipes non classées et non représentées à la réunion.

ARTICLE 8. Les frais de déplacements

Les frais de déplacement des concurrentes et des accompagnateurs sont à la charge des comités et concurrentes respectives.

ARTICLE 9. Les récompenses et protocoles

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la concurrente vainqueur.

Il pourra en outre récompenser la concurrente « leader » provisoire de la Coupe de France.

Cependant, la FFC remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader à la première du classement provisoire.

Ce maillot pourra être porté par la concurrente « leader » lors de l'épreuve suivante si elle y participe.

La première de la Coupe de France cadette recevra un trophée fédéral.

ARTICLE 10. Diffusion des classements

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication dans le journal officiel fédéral «LA FRANCE CYCLISTE» et sur le site internet FFC.

Règlement de la Coupe de France des clubs de Division Nationale

ARTICLE 1. Préambule

La Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route. Cette Coupe de France porte sur une sélection d'épreuves nationales (classe 15) françaises d'une journée et par étapes (2 jours maximum) inscrites au calendrier FFC.

ARTICLE 2. Participation

Toutes les épreuves se disputent par équipes en priorité et à titre individuel le cas échéant. Chaque équipe devra être composée au minimum de 3 compétitrices au départ des épreuves pour participer au classement de la Coupe de France des Clubs de DN.

ARTICLE 3. Barème de points

Le classement de la Coupe de France des Clubs DN Dames se fera sur la base d'un classement par points. Le classement aux temps de chaque épreuve donnera lieu à attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après :

· Points pour chaque manche hors Coupe de France Dames :

35 – 30 – 25 – 22 – 20 – 18 – 17 – 15 – 13 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points aux 20 premières classées.

· Points pour les manches également Coupe de France Dames :

45 – 41 – 39 – 37 – 35 – 33 – 31 – 29 – 27 – 25 – 23 – 22 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 30 premières classées.

Pour les épreuves par étapes seul le classement général individuel au temps sera pris en compte.

L'attribution des points à la place réelle se fera dans les conditions ci-après :

1°) Seules les compétitrices françaises appartenant à une structure de Division Nationale seront prises en considération pour le classement de la Coupe de France.

2°) L'équipe de Division Nationale devra prendre le départ de l'épreuve ou de la première étape pour une épreuve par étapes avec un minimum de trois coureurs.

3°) Les clubs de divisions nationales dont une ou plusieurs licenciées seraient sélectionnées en équipe de France pour une compétition (et non un stage) et ne pouvant de ce fait participer à une épreuve de coupe de France Dames Capdet-Raynal entrant dans le cadre du classement de la coupe de France des clubs de division nationale, se verront attribuer une compensation de 10 points de bonification par sélectionnée.

Le classement s'effectue par l'addition des points obtenus dans l'épreuve par les trois premières concurrentes, au maximum, de chaque équipe.

L'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues sur les différentes épreuves.

ARTICLE 4. Liste des épreuves retenues

La liste des épreuves retenues est la suivante :

10/03/2013 Grand Prix de Chambéry	(RHA)
01/04/2013 Prix de la Ville du Mont Pujols Féminin	(AQU)
21/04/2013 Les Petites Reines de Sauternes (ex-Grand Prix Féminin de Sauternes)	(AQU)
01/05/2013 La Mérignacaise	(AQU)
12/05/2013 Grand Prix Féminin d'Ain d'Izernore	(RHA)
25/05/2013 Grand Prix de Plumelec Morbihan Dames	(BRE)
09/06/2013 Prix des communes de Nogent l'Abbesse et Beine-Nauroy	(CHA)
30/06/2013 Classic Féminine Vienne Poitou-Charentes	(PCH)
27 & 28/07/2013 Tour Charente-Maritime Féminin	(PCH)

ARTICLE 5. Pénalités

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI relatifs à la lutte contre le dopage entraînera la suppression des points acquis par la concurrente lors de l'épreuve concernée. Les points ainsi perdus par la concurrente sanctionnée ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

ARTICLE 6. Dotation

La dotation du classement général final de la Coupe de France des Clubs de Division Nationale Dames est fixée à 2500 Euros.

1ère équipe : 1200 euros

2ème équipe : 800 euros

3ème équipe : 500 euros

ARTICLE 7. Diffusion des résultats

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication dans le journal officiel fédéral «LA FRANCE CYCLISTE» et sur le site internet FFC.

Prix de la Mérignacaise

Prix Juniors/Seniors

Classement scratch : 640 € sur 20

126 €, 98 €, 78 €, 64 €, 52 €, 44 €, 35 €, 29 €, 20 €, 12 €, 11 €, 9 €, 9 €, 9 €, 8 €, 8 €, 8 €, 8 €, 6 € et 6 €

Classement des sprinteuses : 107 € sur 3

54 €, 34 €, 19 €

Prix spéciaux pour les espoirs : 69 € sur 3

32 €, 23 €, 14 €

Prix spéciaux pour les juniors : 76 € sur 5

27 €, 18 €, 14 €, 11 €, 6 €

Prix spéciaux pour les troisième catégorie : 39 € sur 3

20 €, 11 €, 8 €

Prix par équipes : 168 € sur 3 équipes (3 premières concurrentes classées)

84 €, 50 €, 34 €

Récompenses :

Vainqueur, deuxième et troisième :	coupe + fleurs.
1ère espoir :	coupe + fleurs.
1ère junior :	coupe + fleurs.
1ère troisième catégorie :	coupe + fleurs.
Equipe leader de la CDF des DN :	trophée.

Prix Cadettes

Classement scratch : 168 € sur 10

34 €, 29 €, 26 €, 21 €, 12 €, 12 €, 11 €, 9 €, 8 € et 6 €

Classement des sprinteuses : 39 € sur 3

20 €, 11 €, 8 €

Classement des minimes 1ère année : 39 € sur 3

20 €, 11 €, 8 €

Classement des minimes 2ème année : 47 € sur 3

24 €, 15 €, 8 €

Classement des cadettes 1ère année : 69 € sur 5

24 €, 17 €, 14 €, 9 €, 5 €

Récompenses :

Vainqueur, deuxième et troisième :	coupe + fleurs.
Cadettes 1ère année :	coupe + fleurs.
Minimes 1ère année :	coupe + fleurs.
Minimes 2ème année :	coupe + fleurs.
Meilleure sprinteuse :	coupe + fleurs.
Leader de la CDF :	coupe.

Hébergement / restauration

L'hébergement est offert aux équipes (cadettes ou seniors) venant de plus de 250 km (distance mesurée depuis le siège de leur Comité Régional).

L'hébergement se fera chez notre partenaire, IBIS Budget à Mérignac, pour la nuit du mardi 30 avril au mercredi 1er mai. Le petit déjeuner est inclus dans la formule proposée. L'offre est réservée aux concurrentes et à leur encadrement direct, avec un maximum de 4 chambres pour une équipe complète (8 concurrentes et leur encadrement).

Pour réserver les chambres, nous invitons les équipes intéressées à nous contacter au plus vite. Le SAM Cyclisme s'occupera des réservations. **Contact : M Hervé Lejeune (06 79 47 00 77).**

L'IBIS Budget de Mérignac se trouve à 7 km du circuit de la Mérignacaise. Il est situé à proximité de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, sortie n°11 ou n°11a sur la rocade Ouest de Bordeaux.

Coordonnées de l'IBIS Budget de Mérignac



Adresse
2 Avenue Charles Lindbergh
33 700 Mérignac

Tél : (+33)8 92 70 09 79
Fax : (+33)5 56 97 56 99

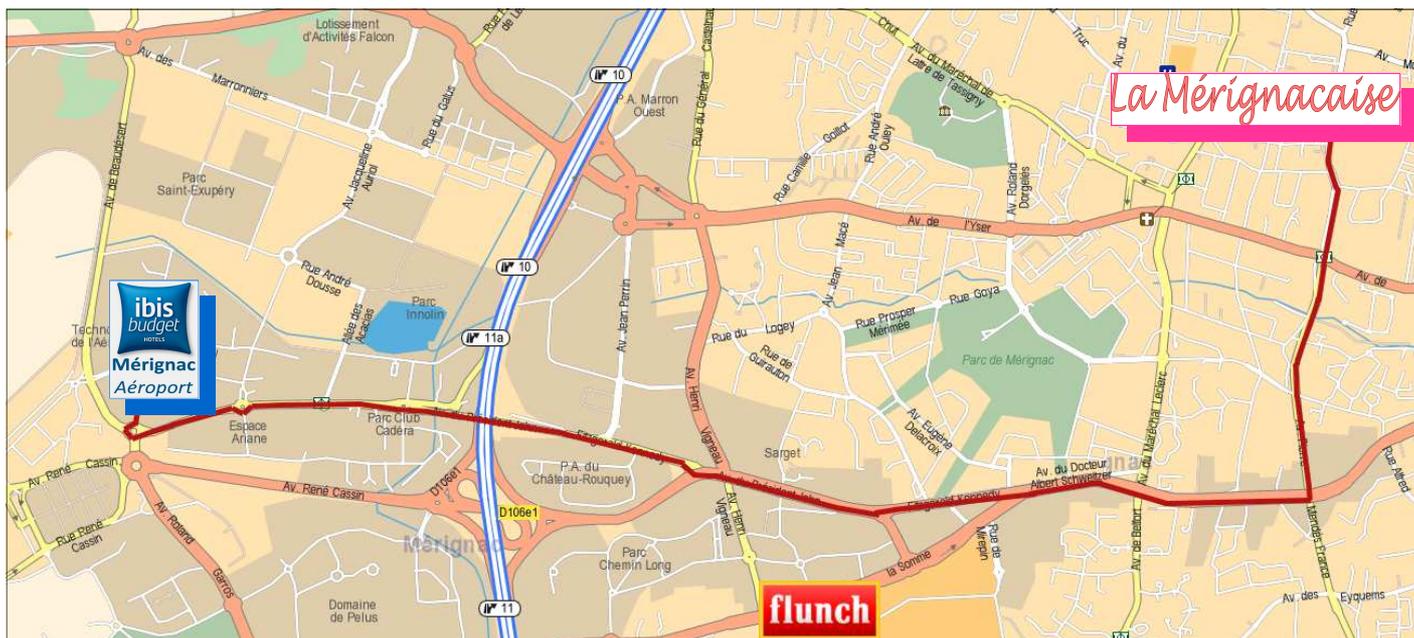
Coordonnées GPS
44° 50' 6.31" N
0° 41' 30.98" O

Chambre avec un grand lit
et un lit superposé

ou

Exceptionnellement :
chambre à deux lits d'une
personne

Comment se rendre de l'hôtel au circuit ?



Restauration



La Mérignacaise se déroulant le 1er mai, beaucoup de restaurants se trouvent fermés en ce jour férié. Notre partenaire, la cafétéria FLUNCH de Mérignac, est ouverte à partir de 11h, le gérant est prévenu que des concurrentes désireront se restaurer à partir de cette heure-là. En outre, vous bénéficierez de 10% de réduction sur votre addition !

- 10 %

Adresse et contact

Flunch Bordeaux-Mérignac

Chemin Mirepin, 33 700 Mérignac
(à côté du Centre Commercial CARREFOUR)
situé à 3km du circuit

Tél : (+33)5 56 97 56 25

Contacter l'organisation

Directeur de l'organisation

Jean-Louis Dublé

Tél : 06 82 34 02 46

email : jeanlouisduble@yahoo.fr

Secrétariat / engagements

Benoît Domecq

Tél : 06 81 24 48 45

email : benoitdomecq@yahoo.fr et
contact@lamerignacaise.com

Prix / Protocole

**Françoise Dublé, Josette Bernède,
Annie Graciannette**

Tél : 06 28 07 10 39

email : francoiseduble@yahoo.fr

Hébergement

Hervé Lejeune

Tél : 06 79 47 00 77

email : herve.lejeune@stryker.com et
herlejeune@laposte.net

Webmaster

Guillaume Urtado

et l'équipe de **BEM Bordeaux**

Tél : 06 87 92 14 91

email : webmaster@lamerignacaise.com

Retrouvez La Mérignacaise sur les réseaux sociaux



Sur le profil du club, SAM Cyclisme, l'évènement La Mérignacaise vous tiendra informés des dernières news, des engagées, des résultats,...



Retrouvez La Mérignacaise sur Twitter : La_Merignacaise.
Suivez au quotidien les préparatifs de l'épreuve.

Pour tout renseignement :

www.lamerignacaise.com

Email : contact@lamerignacaise.com ou Tél : 06 81 24 48 45

La Mérignacaise : un évènement France Bleue Gironde !

Suivez l'avant course de La Mérignacaise et participez au jeu la "Défi Girondin" pour gagner un VTT offert par notre partenaire les Cycles Graciannette.

On parlera également de La Mérignacaise dans "Places des grands hommes", en direct avec Philippe Vigier qui interviewera un ou deux concurrentes.

Ecoutez France Bleue Gironde sur 100.1 FM !

